

Mise à jour : 01-05-17

## Salaires Excel-Tours 1er mai 2017 au 30 avril 2018

Services	Temps Plein	Temps Partiel en tout temps et Temps Plein lors de la première année de service
Salaire régulier voyages de plus d'un jour.	Salaire : 152.00\$ Dépenses : 46.00\$	Salaire : 147.00\$ Dépenses : 46.00\$
Salaire aux USA S'applique lors de tournée pour les journées travaillées aux USA	Salaire : 152.00\$ Dépenses : 54.00\$	Salaire : 147.00\$ Dépenses : 54.00\$
Voyages à destination de New York, Boston, Philadelphie, Washington, Chicago (Clientèle Québécoise seulement)	Salaire : 164.00\$ Dépenses : 54.00\$	Salaire : 159.00\$ Dépenses : 54.00\$
Départ d'une tournée entre minuit et 04h00am (heure au contrat)	75.00\$ supplémentaire au salaire de la journée	75.00\$ supplémentaire au salaire de la journée
Départ d'une tournée avant minuit (heure au contrat)	Salaire journalier complet	Salaire journalier complet
2 <sup>e</sup> contrat lors d'une journée libre en tournée	75.00\$ supplémentaire au salaire de la journée	75.00\$ supplémentaire au salaire de la journée
Cellulaire	40\$ au Québec ou 55\$ si au moins 1 voyage US dans le mois	\$1.50/jour au Canada \$2,00/jour si voyage US
Assurance croix bleu US pour temps pleins ou partiels	Gratuit	Gratuit

## Tarif à l'heure \$16,65 minimum \$75

Le tarif à l'heure s'applique dans tous les cas suivants.

- Si 4 heures ou moins entre les 2 contrats. Le calcul se fait en temps continue au taux horaire.
- Si plus de 4 heures entre les 2 contrats le taux horaire, minimum 75.00\$ s'applique pour chaque contrat.
- Dernière journée d'une tournée si retour entre minuit et 04h00am. Après 04h00am, journée complète.
- Journée aller-retour avec 8,0 heures minimum de repos entre les 2 services.
- Contrats supplémentaires le premier ou dernier jour d'une tournée (Seulement si client différent)
- Départ ou retour ou relève de voyage
- Départ de voyage pour un départ tôt le lendemain matin ou retour le lendemain matin avec une auto de courtoisie, si le tems de conduite pour s'y rendre est moins de 4 heures.
- Faux départ ou annulation sur place, à partir du moment où le chauffeur doit être au garage pour son départ.

## **REER Collectif**

Après la première année de service, la compagnie contribue au REER des chauffeurs à temps plein à la condition qu'ils y contribuent pour le même montant. La contribution de l'employeur est de 2% la première année et augmente de 1% par année jusqu'à 5% du salaire. Le calcul du salaire est donc du 1e janvier au 31 décembre de l'année suivant l'embauche.

**Jours de maladie -** Applicable aux conducteurs à temps complet 99 jours et moins par année, 0 jours De 100 à 150 jours par année, 1 jour payé Plus de 151 jours par année, 2 jours payés